

## **Déclaration préalable du SNES-FSU CAPA Hors classe des certifiés 29 juin 2012**

Depuis la mise en place en 2004 des nouvelles modalités d'accès à la Hors Classe contre l'avis unanime de toutes les organisations syndicales, le SNES n'a cessé de les dénoncer et de les combattre.

Pour 2012, les ratios n'ont pas été augmentés par le Ministère entraînant ainsi une nouvelle baisse du nombre de promus et mettant à mal l'engagement d'une revalorisation de nos professions, ce que nous dénonçons fermement.

Au niveau académique, le barème adopté, dont l'élément déterminant est désormais l'ancienneté dans le 11ème échelon, permet à la quasi-totalité des collègues d'envisager l'accès à la hors classe d'ici leur fin de carrière et d'avoir le bénéfice de cette promotion dans le calcul de leur pension. Cette évolution constitue, à nos yeux, une avancée significative et va dans le sens de ce que nous avons toujours demandé en ce qui concerne la hors classe c'est-à-dire un outil de la revalorisation des carrières de tous les personnels.

Néanmoins, de graves problèmes subsistent.

La prise en compte dans le recalcul d'un certain nombre de NP de critères spécifiques à chaque discipline et dont nous avons contesté la pertinence et l'opacité lors de la CAPA de promotions d'échelon, repose la question de la nature et du champ de l'évaluation et réintroduit de manière tout à fait insidieuse et arbitraire le mérite. Il est désormais impossible de savoir quelles notes ont été revues, sur quelles bases par ailleurs, les disparités persistent entre disciplines et au sein d'une même discipline. Les inégalités structurelles liées aux retards d'inspection perdurent dans l'Académie, accentuant les disparités entre disciplines voire à l'intérieur d'une même discipline selon les territoires plus ou moins excentrés de l'académie, pénalisant gravement les collègues en matière de promotion d'échelon et d'accès à la HC.

Dans ces conditions, l'absence des Corps d'inspection au GT préparatoire à la CAPA est totalement problématique : nous trouvons anormal que le GT soit ainsi vidé de son rôle préparatoire et soit privé des éléments permettant d'apprécier de façon contradictoire les motivations d'un nombre important d'avis défavorables de personnels en rang utile émis par les Corps d'inspection sur la base d'inspections souvent anciennes. Nous espérons que cette absence n'est pas un procédé dilatoire pour figer les débats qu'il va nécessairement falloir mener en CAPA. Nous renouvelons notre attachement à l'existence de véritables GT préparatoires aux CAPA et demandons solennellement qu'à l'avenir les Corps d'inspection viennent y apporter leurs indispensables éclairages. Nous demandons que tous les avis défavorables restés en suspens à l'issue du GT soient examinés sur le fond en CAPA

Concernant toujours les avis défavorables des Corps d'inspection, nous demandons que tous les collègues qui ont un avis défavorable reconduit depuis plusieurs années sur la base d'inspections anciennes bénéficient rapidement d'une inspection permettant la prise en compte d'éventuelles évolutions positives. Nous demandons également que les avis des IPR, comme ceux des CE, soient circonstanciés et adaptés à la situation particulière de chaque collègue. Trop d'avis stéréotypés demeurent. .

Nous souhaitons aussi que soient rappelées avec force aux CE les réalités de l'accès à la hors classe : inutilité des avis prématurés puisque la candidature des collègues à partir du 7<sup>e</sup> échelon est désormais automatique, non pertinence des avis défavorables dans les petits

échelons. Le nombre d'avis favorables n'étant pas contingentés pour les certifiés et les avis n'étant pas pondérés, le recours systématique à l'avis défavorable ne peut que générer des incompréhensions voire des relations conflictuelles au sein d'un établissement.

A cet égard, nous rappelons que, pour l'examen du Tableau d'avancement, concernant les avis défavorables autres que ceux du 11<sup>e</sup> échelon nous en demandons la disparition du dossier des collègues concernés puisqu'ils sont désormais inopérants et n'ont pu être examinés de façon contradictoire en GT ou en CAPA.

De même, nous souhaitons que certains établissements fassent l'objet d'une attention particulière afin d'éviter d'inutiles tensions liées à l'inflation d'avis défavorables : c'est le cas pour le collèges Mandel d'Issy les Moulineaux, le lycée Jules Ferry de Versailles et le lycée Prévert de Boulogne et quelques autres.

Nous demandons une attention particulière pour les collègues qui ont été en CLM ou CLD à une date récente ou qui le sont encore à la date de l'examen du TA, afin qu'ils ne soient pas systématiquement écartés de la HC.

Nous restons également opposés à l'existence d'une liste hors barème même contingentée à 5% des possibilités de promotions : nous déplorons comme l'an dernier l'utilisation de la totalité des possibilités (soit 28 noms dont plusieurs 9<sup>e</sup> échelons) alors que les pratiques antérieures en restaient à une utilisation plus réduite. Cette liste comprend, des personnels qui n'ont pas encore atteint l'échelon terminal de la classe normale alors que la note de service parue au BO du 17 décembre 2009 stipule bien que l'Administration doit d'abord envisager leur promotion sous la forme d'un avancement d'échelon au rythme le plus rapide par l'attribution d'une notation adéquate.

D'une manière générale, nous continuons aussi de dénoncer une Hors Classe qui reste fondée sur une logique d'emploi individualisé et s'attaque à la logique de carrière et aux droits collectifs des personnels à travers l'appréciation du mérite et de la valeur professionnelle. Nous demandons donc pour la Hors Classe, le retour à un barème national équilibré, fondé sur des critères objectifs, opposables à tous, reposant sur le mode d'accès dans le grade, sur la prise en compte des diplômes et de l'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon sans plafonnement de durée.

Nous revendiquons plus particulièrement une nouvelle reconstruction de la grille indiciaire et une revalorisation du point d'indice : l'indice du 11<sup>e</sup> échelon doit être relevé à l'indice terminal de l'actuelle Hors Classe ainsi intégrée à un déroulement complet de la carrière. Nous demandons également une amélioration des débuts de carrière avec, dans l'immédiat, un rythme unique d'avancement au GC jusqu'au 6<sup>e</sup> échelon et la suppression de l'avancement à l'ancienneté à toutes les autres étapes de la carrière. Tous les certifiés ayant eu un déroulement de carrière normal, doivent pouvoir accéder à la Hors Classe et partir en retraite avec l'indice le plus élevé. C'est pourquoi, l'accès à la Hors Classe doit se faire en fin de carrière afin de permettre un gain substantiel aux collègues et leur offrir ainsi une véritable revalorisation ce qui avait, d'une manière certes insatisfaisante, présidé à la création de la Hors Classe en 1989.

Cette CAPA doit également examiner les refus de temps partiels prononcés par l'Administration. Les motifs invoqués par l'Administration lors du GT sont de nature inacceptable et constituent une remise en cause radicale du droit des collègues. Alors que l'ensemble de la politique menée depuis maintenant 5 ans au niveau national et dans sa déclinaison académique a diminué les recrutements concours et a supprimé les moyens de remplacement, l'Administration, confrontée à une pénurie de personnels titulaires qu'elle a

organisé délibérément, invoque la nécessité de service pour priver les collègues d'un droit statutaire. Nous exigeons que les refus soient levés.

Le dossier de la Hors Classe reste, pour nous, indissociable de la nécessaire revalorisation de nos métiers, de nos carrières et de nos salaires fondée sur la reconnaissance de nos qualifications. Ces enjeux sont avec la défense de l'emploi public et la démocratisation du système éducatif au cœur des revendications que le SNES et la FSU porteront pour obtenir une Loi d'orientation et de programmation et des mesures qui reconstruisent un Service public d'Education juste et ambitieux avec des personnels concepteurs de leurs métiers, reconnus et respectés.